Le 16 juin 2025 – sous embargo jusqu'au 17 juin 7h30

Communiqué de presse

Unia appelle au déploiement de politiques ambitieuses contre les discriminations en parallèle à la réforme du chômage

Dans le cadre des discussions en cours sur la loi-programme au sein de la Commission des Affaires sociales, Emploi et Pensions, Unia souhaite attirer l'attention sur les répercussions potentiellement négatives de la limitation des allocations de chômage dans le temps pour certains groupes particulièrement vulnérables, en raison notamment de la discrimination à l'embauche dont ils sont victimes.

Unia craint que cette limitation ne les touche de manière disproportionnée si des exceptions et des mesures complémentaires ne sont pas prévues en parallèle de la réforme.

De nombreuses personnes en Belgique ne bénéficient pas des mêmes chances d'accéder à un emploi. À compétences égales, des obstacles liés notamment au handicap, à l'âge ou à l'origine entravent toujours l'entrée sur le marché du travail.

« On ne peut pas vouloir activer les chercheurs d'emploi tout en fermant les yeux sur les discriminations structurelles qui les empêchent d'être engagés », déclare Patrick Charlier, Directeur Unia.

Des chiffres qui confirment une discrimination persistante

L'existence de discriminations à l'embauche est régulièrement confirmée par des études scientifiques utilisant notamment des tests de situation. Les résultats les plus récents montrent que la situation ne s'améliore pas, voire s'aggrave pour certains groupes, et ce malgré des actions de sensibilisation.

- **Handicap** : Selon une étude gantoise, les candidats sourds ont **51 % de chances en moins** d'obtenir une réponse positive et **53 % de chances en moins** d'être invités à un entretien. Pour les femmes sourdes, la discrimination atteint **64 % de réponses positives en moins**.
- **Âge** : Selon une étude anversoise de 2024, le taux net de discrimination atteint **36 %** pour une simple réponse positive, c'est-à-dire que les candidats plus âgés sont victimes de discrimination dans plus de 1 poste vacant sur 3. À Bruxelles, une autre étude révèle que les plus de 50 ans reçoivent **9,5 points de pourcentage de réponses positives en moins**.
- **Origine** : Selon l'étude anversoise, les personnes d'origine étrangère ont **10 %** de chances en moins d'obtenir une réponse positive, et **19 %** de chances en moins d'être invitées à un entretien. L'étude à Bruxelles montre que les candidats d'origine marocaine ont **10 points de pourcentage en moins** de recevoir une réponse favorable à une recherche d'emploi.

Renforcer les outils de lutte contre la discrimination

Unia plaide pour une politique de lutte contre la discrimination qui combine **prévention**, **contrôle** et **promotion active de l'égalité**. Cela passe par :

- L'**activation des services d'inspection** à recourir proactivement aux tests de discrimination à grande échelle, à l'aide notamment du datamining, et à rendre possibles des amendes administratives ;
- L'**obligation pour les employeurs de mettre en place une politique de prévention de la discrimination** ;
- Le **déploiement d'actions positives** dans les secteurs privé et public ;
- L'**adoption d'un plan d'action ambitieux pour l'emploi des personnes en situation de handicap**.

Ne pas aggraver les inégalités

Unia prend acte de la volonté du gouvernement de limiter l'accès aux allocations de chômage dans le temps. Mais **sans politique forte contre la discrimination**, cette réforme risque de produire une **double peine** : exclure du chômage les personnes qui peinent déjà à accéder à l'emploi en raison de discriminations persistantes.

Le gouvernement a toutefois renoncé à la suppression des allocations de sauvegarde[1] prévue en janvier 2028, à la suite de critiques du Conseil d'État concernant l'impact disproportionné de cette mesure sur les personnes très vulnérables.

Unia salue cette décision, tout en soulignant qu'elle met en lumière une incohérence : certains chercheurs d'emploi en situation de handicap continueront à percevoir une allocation, tandis que d'autres, ayant une aptitude au travail réduite, pourraient perdre leurs droits après deux ans.

Unia appelle le gouvernement fédéral à prévoir également une exemption à la limitation dans le temps des allocations de chômage pour ce groupe-cible.

« Sans politiques correctrices ciblées et ambitieuses, cette réforme pourrait être perçue comme une mesure d'exclusion sociale. Pour Unia, il est indispensable de renforcer les outils de lutte contre la discrimination si l'on veut concilier efficacité économique, justice sociale et égalité des chances », conclut Patrick Charlier.

Pour en savoir plus, découvrez l'avis complet d'Unia: Avis sur la limitation des allocations de chômage dans le… | Unia

Contact : Anne Salmon, attachée de presse 02 212 31 00 - 0478 90 44 27 - anne.salmon@unia.be

---

[1] Les allocations de sauvegarde sont des allocations de chômage spécifiques destinées aux demandeurs d'emploi dits non mobilisables. Il s'agit de personnes confrontées à des obstacles graves et durables à l'emploi (problèmes de santé, handicap, difficultés psycho-sociales…), qui ne peuvent pas travailler dans le circuit économique ordinaire, même dans un cadre adapté. Ces personnes ont épuisé leur droit aux allocations d'insertion (octroyées sur base des études), mais continuent à percevoir une aide financière pour éviter une perte totale de revenu.